



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 18 mai 2011 — N° 28

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme St-Pierre (Acadie) fait une déclaration concernant la Journée internationale des musées.

M. Blanchet (Drummond) fait une déclaration concernant la pétition demandant une reconnaissance et un traitement approprié du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration concernant la Semaine des services de garde en milieu scolaire.

M. Ferland (Ungava) fait une déclaration concernant la Rencontre régionale jeunesse Nord-du-Québec 2011.

Mme Gonthier (Mégantic-Compton) fait une déclaration concernant La Route des Sommets.

18 mai 2011

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant le prix Personnalité des associations parascolaires remis à Mlle Jennifer Jean-Gagnon.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration concernant les 30 ans du crieur public Daniel Richer.

Mme Malavoy (Taillon) fait une déclaration concernant le 30^e anniversaire de la Maison de jeunes Kekpart.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Valérie Chabot, lauréate de l'Abitibi-Témiscamingue du concours « Chapeau, les filles! ».

À 9 h 57, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

18 mai 2011

Dépôts de documents

M. Paquet, ministre délégué aux Finances, dépose :

Le rapport annuel de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.
(Dépôt n° 251-20110518)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition présentée le 13 avril 2011 par M. Bédard (Chicoutimi), concernant le statut de salarié pour les responsables en service de garde.
(Dépôt n° 252-20110518)

Le Président dépose :

Le calendrier des travaux de l'Assemblée pour l'année 2011-2012.
(Dépôt n° 253-20110518)

Dépôts de pétitions

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 599 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les hygiénistes dentaires et les soins buccodentaires préventifs.
(Dépôt n° 254-20110518)

18 mai 2011

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bonnardel (Shefford), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltre) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant la Semaine des services préhospitaliers d'urgence; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubourg (Viau), conjointement avec M. Charette (Deux-Montagnes), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltre) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 208^e anniversaire de la création du drapeau haïtien, que le gouvernement du Québec réitère son amitié et son appui au peuple haïtien et salue le nouveau président de la République d'Haïti, son excellence M. Michel Martelly.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds;

18 mai 2011

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 127, Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de discuter des observations, conclusions et recommandations dans le cadre du mandat d'initiative concernant la sécurité des approvisionnements en produits pétroliers.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bachand, ministre des Finances, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 10, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

18 mai 2011

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Ferland (Ungava), propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement de l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 10, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, soit scindé en deux projets de loi, un premier intitulé Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011, comprenant les articles 1 à 35 et 37 à 343, et un deuxième projet de loi intitulé Loi instituant le Fonds du Plan Nord comprenant l'article 36 qui introduit l'annexe I.

À 11 h 51, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 11.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, entend quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion puis elle prend la question en délibéré.

Le débat est ajourné.

À 12 h 38, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

18 mai 2011

Les travaux reprennent à 15 h 03.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Caire (La Peltrie) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du ministre de la Santé et des Services sociaux qu'il implante dans les meilleurs délais le mode de financement des établissements hospitaliers basé sur les activités suivant les recommandations contenues dans le rapport Castonguay de février 2008 et le rapport 2010-2011 du Vérificateur général du Québec.

M. Ouimet, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 20 minutes sont allouées à l'auteur de la motion; 10 minutes lui sont allouées pour sa réplique; 7 minutes 45 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; 5 minutes sont allouées au député de Mercier; 1 minute 37 secondes est allouée à chacun des autres députés indépendants; 30 minutes 30 secondes sont allouées à l'opposition officielle; 45 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Maltais (Taschereau) propose :

QUE la motion du député de La Peltrie soit amendée de la manière suivante : à la quatrième ligne, remplacer les mots « basé sur les activités » par les mots « en fonction des services rendus tout en s'assurant de la qualité des soins, ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale exige du ministre de la Santé et des Services sociaux qu'il implante dans les meilleurs délais le mode de financement des établissements hospitaliers en fonction des services rendus tout en s'assurant de la qualité des soins, suivant les recommandations contenues dans le rapport Castonguay de février 2008 et le rapport 2010-2011 du Vérificateur général du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Caire (La Peltrie), et sur l'amendement de Mme Maltais (Taschereau), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Marceau (Rousseau) propose :

QUE la motion du député de La Peltrie soit amendée de la manière suivante : à la quatrième ligne, après les mots « basé sur les activités » ajouter les mots « tout en s'assurant de la qualité des soins, ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale exige du ministre de la Santé et des Services sociaux qu'il implante dans les meilleurs délais le mode de financement des établissements hospitaliers basé sur les activités tout en s'assurant de la qualité des soins, suivant les recommandations contenues dans le rapport Castonguay de février 2008 et le rapport 2010-2011 du Vérificateur général du Québec.

Mme Maltais (Taschereau) accepte de retirer son amendement.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Caire (La Peltrie), et sur l'amendement de M. Marceau (Rousseau), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de sa réplique, M. Caire (La Peltrie) accepte la proposition d'amendement de M. Marceau (Rousseau).

18 mai 2011

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 32 en annexe)

Pour : **50** Contre : **54** Abstention : **0**

La motion principale est ensuite mise aux voix, un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 33 en annexe)

Pour : **50** Contre : **54** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Avant de reprendre le débat sur la motion de M. Bachand, ministre des Finances, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 10, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, rend sa décision sur la recevabilité de la motion de scission présentée par M. Ferland (Ungava).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de scission est recevable. En effet, le projet de loi n° 10, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord, contient sans contredit au moins deux principes.

Le simple fait de scinder un projet de loi donnant suite au discours du budget n'a pas pour effet d'aller à l'encontre de la politique budgétaire du gouvernement et ce n'est pas ce qui doit guider l'analyse de la recevabilité d'une motion de scission. Le fait que les mesures se retrouvant dans un discours sur le budget se matérialisent dans plus d'un projet de loi ne constitue pas un motif d'irrecevabilité.

18 mai 2011

Le titre même du projet de loi, le contenu de ses notes explicatives et la manière générale dont il est rédigé est assez évocateur du fait que la partie relative à la Loi instituant le Fonds du Plan Nord peut être considéré distinctement du reste du projet de loi. Cette partie est par ailleurs contenue entièrement en annexe du projet de loi, technique de rédaction qui favorise sans contredit la recevabilité d'une motion de scission.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de ce débat restreint : 5 minutes sont allouées au député de Mercier; 1 minute 45 secondes est allouée à chacun des autres députés indépendants; 8 minutes 30 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur la motion de scission proposée par M. Ferland (Ungava).

À 17 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 19 mai 2011, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

18 mai 2011

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Marceau (Rousseau) :

(Vote n° 32)

POUR - 50

Aussant	Deltell	Maltais	Richard
Beaudoin	Doyer	Marceau	(Duplessis)
(Rosemont)	Dufour	Marois	Robert
Beaudoin	Ferland	McKay	Roy
(Mirabel)	Gaudreault	Ouellet	Simard
Bédard	(Jonquière)	Pelletier	(Richelieu)
Bergeron	Girard	(Saint-Hyacinthe)	Simard
Blanchet	Grondin	Pelletier	(Kamouraska-Témiscouata)
Bonnardel	Hivon	(Rimouski)	St-Arnaud
Boucher	Kotto	Picard	Traversy
Caire	Lapointe	Pinard	Tremblay
Charette	Leclair	Poirier	Trottier
Cloutier	Léger	Ratthé	Turcotte
Cousineau	Lemay	Rebello	
Curzi	Malavoy	Richard	
		(Marguerite-D'Youville)	

CONTRE - 54

Arcand	Chevarie	Kelley	Reid
Auclair	Corbeil	L'Écuyer	Rotiroti
Bachand	Courchesne	Lehouillier	Simard
(Outremont)	D'Amour	MacMillan	(Dubuc)
Beauchamp	Dubourg	Mamelonet	Sklavounos
Bergman	Dutil	Marcoux	St-Amand
Bernard	Fournier	Marsan	St-Pierre
Bernier	Gaudreault	Matte	Thériault
Blais	(Hull)	Ménard	Vallée
Bolduc	Gautrin	Moreau	Vien
Boulet	Gignac	Morin	Weil
Carrière	Gonthier	Normandeau	Whissell
Charbonneau	Hamad	Ouellette	
Charest	Huot	Paquet	
Charlebois	James	Pigeon	

18 mai 2011

Sur la motion principale de M. Caire (La Peltre) :

(Vote n° 33)

POUR - 50

Aussant	Deltell	Maltais	Richard
Beaudoin	Doyer	Marceau	<i>(Duplessis)</i>
<i>(Rosemont)</i>	Dufour	Marois	Robert
Beaudoin	Ferland	McKay	Roy
<i>(Mirabel)</i>	Gaudreault	Ouellet	Simard
Bédard	<i>(Jonquière)</i>	Pelletier	<i>(Richelieu)</i>
Bergeron	Girard	<i>(Saint-Hyacinthe)</i>	Simard
Blanchet	Grondin	Pelletier	<i>(Kamouraska-Témiscouata)</i>
Bonnardel	Hivon	<i>(Rimouski)</i>	St-Arnaud
Boucher	Kotto	Picard	Traversy
Caire	Lapointe	Pinard	Tremblay
Charette	Leclair	Poirier	Trottier
Cloutier	Léger	Ratthé	Turcotte
Cousineau	Lemay	Rebello	
Curzi	Malavoy	Richard	
		<i>(Marguerite-D'Youville)</i>	

CONTRE - 54

Arcand	Chevarie	Kelley	Reid
Auclair	Corbeil	L'Écuyer	Rotiroti
Bachand	Courchesne	Lehouillier	Simard
<i>(Outremont)</i>	D'Amour	MacMillan	<i>(Dubuc)</i>
Beauchamp	Dubourg	Mamelonet	Sklavounos
Bergman	Dutil	Marcoux	St-Amand
Bernard	Fournier	Marsan	St-Pierre
Bernier	Gaudreault	Matte	Thériault
Blais	<i>(Hull)</i>	Ménard	Vallée
Bolduc	Gautrin	Moreau	Vien
Boulet	Gignac	Morin	Weil
Carrière	Gonthier	Normandeau	Whissell
Charbonneau	Hamad	Ouellette	
Charest	Huot	Paquet	
Charlebois	James	Pigeon	